Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Recu en préfecture le 05/07/2024 Publié le 08/07/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIF ID: 085-200071918-20240627-199_24-DE



27 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation: 21 juin 2024

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Myriam BARON, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU - Essarts en Bocage : Frédéric ALATARE, Marie CHARDONNEAU, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU - La Merlatière: Philippe BELY -L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT - Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD - Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAÚ, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

Excusés: Chavagnes-en-Paillers: Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - Chauché: Alain BONNAUD - Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Nathalie BODET - La Rabatelière : Jérôme CARVALHO pouvoir à Jean-François YOU Saint-Fulgent : Sophie MANDIN pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Pascal CAILLE

En exercice: 30 Présents: 22 Votants: 27 Quorum: 16

N° 199-24 – Subventions 2024, dossiers complémentaires

Considérant que lors de l'étude des dossiers de subventions, certaines associations devaient apporter des éléments complémentaires.

Considérant qu'au regard des éléments transmis, il est proposé d'attribuer les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

43500 - BUDGET GENERAL	Montant sollicité 2024	Proposition
Tennis Club Essartais – Section Padel	4 000,00 €	1 500,00 €
Le Refuge du Livre	12 500,00 €	10 000,00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer la convention avec l'Etat et toutes les pièces afférentes à cette dernière.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 4 juillet 2024

Le Président, Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ille Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts 2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@ccfulgent-essarts.fr